

**SECURITY NEWS N°114 – 22 janvier 2015**  
**L'actualité de la privacy et de la dématérialisation**  
**Préparée par Arnaud Belleil**

Si vous estimez que cette lettre est utile, n'hésitez pas à la faire découvrir à vos amis, collègues ou relations - <http://www.cecurity.com/fr/newsletter-2015>

---

**SOMMAIRE :**

**L'article : quelle *privacy* en 2025 ?**

**Economie des données personnelles**

Données personnelles ou données commerciales ?  
Label CNIL sur la gouvernance Informatique et Libertés

**Administration électronique**

Vote électronique pour la Mutualité Sociale Agricole  
Réussites et échecs de l'innovation publique

**Juridique**

Les treize critères du G29 pour le droit au déréférencement  
Pas de droit à l'effacement sur le registre des baptêmes  
Anticiper les risques juridiques de la contractualisation en ligne

**Archivage et dématérialisation**

La valeur perçue de la signature électronique  
Vers une obligation d'accepter les factures électroniques  
La destruction des contenus numériques devrait être la norme

**Identité Numérique**

La biométrie à l'assaut des mots de passe  
Dématérialisation du permis de conduire en Iowa  
Ce que les mots de passe disent de nous

**A découvrir**

Les limites de la mémoire humaine  
Le MOOC « Bien archiver, la réponse au désordre numérique »

**Evènement**

Conférences Documentation 2015  
*The European Data Governance Forum*

---

**ANNONCE : traitement des sinistres d'assurance avec le Coffre-fort électronique Communicant**

COVEA AIS, organisme responsable des déclarations de sinistres des assurés GFM, MAAF et MMA, a choisi le Coffre-fort électronique Communicant de Cecurity.com pour conserver la valeur probante, la traçabilité ainsi que la confidentialité de l'ensemble des informations qui transitent sur son application de déclarations de sinistres en ligne.

■ ■ ■ En savoir plus :

[http://www.cecurity.com/images/FicheReference\\_Cecurity\\_Covisiobox\\_141028.pdf](http://www.cecurity.com/images/FicheReference_Cecurity_Covisiobox_141028.pdf)

---

## L'ARTICLE : QUELLE PRIVACY EN 2025 ?

Dans une étude intitulée *The Future of Privacy*, rendue publique le 18 décembre 2014, l'institut *Pew Research Internet Project* a compilé les prédictions de plus de 2500 experts, universitaires ou acteurs de l'économie numérique, à propos de la protection de la vie privée sur internet à l'horizon 2025. Le résultat est à la fois instructif et décoiffant.

Lire la suite : <http://www.cecurity.com/fr/avis-d-expert-2015/195-quelle-privacy-en-2025>

## ECONOMIE DES DONNEES PERSONNELLES

### Données personnelles ou données commerciales ?

Dans une interview accordée à *Regards Sur Le Numérique*, Isabelle Falque-Pierrotin évoque les discussions en cours sur l'accord de libre-échange TISA (*Trade in Services Agreement* ou Accord sur le commerce des services). Ces négociations internationales qui impliquent l'Europe et les Etats-Unis ne sont pas censées porter les données personnelles mais elles concernent les données commerciales. Or, souligne la Présidente de la CNIL, « ces données commerciales sont à 80% des données personnelles ».

Source : *Regards Sur Le Numérique* – Date : 29 décembre 2014 – Auteur : Elsa Trujillo

■ Lien de l'article : <http://www.rslnmag.fr/post/2014/12/29/Interview-dIsabelle-Falque-Pierrotin.aspx>

### Label CNIL sur la gouvernance Informatique et Libertés

Considérant que « la gouvernance des données personnelles au sein des organismes reflète une véritable préoccupation tant sur le plan national qu'international », la CNIL a décidé de créer un label en matière de gouvernance Informatique et libertés. Le référentiel du label paru au Journal Officiel prévoit 25 exigences et le demandeur du label, organisme privé ou public, devra obligatoirement disposer d'un correspondant Informatique et libertés (CIL).

Il s'agit du 4<sup>ème</sup> label créé par la CNIL après ceux relatifs à la formation, aux audits de traitement et aux services de coffre-fort numérique.

■ La délibération du 11 décembre 2014 parue au Journal Officiel du 10 janvier 2015 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030073950&dateTexte=&categorieLien=id>

## ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

### Vote électronique pour la Mutualité Sociale Agricole

Au cours du mois de janvier 2015, près de trois millions d'adhérents MSA (Mutualité Sociale Agricole) vont pouvoir élire leurs 25 000 représentants en ayant recours soit au vote par correspondance classique soit au vote en ligne par internet.

Les organisateurs espèrent ainsi obtenir une meilleure participation que lors du précédent scrutin de 2010 où seul le vote par la traditionnelle voie postale était autorisé.

Source : *Terre-net* – Date : 13 janvier 2015 – Auteur : Arnaud Carpon

■ Lien de l'article : <http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/demarrage-du-scrutin-pour-renouveler-25-000-delegues-cantonaux-202-106950.html>

### Réussites et échecs de l'innovation publique

L'article d'*Internet Actu* principalement consacré aux thèses de Jennifer Pahlka de *Code for America* permet de découvrir quelques réussites en matière d'innovation publique. On y retrouve également

des échecs comme dans le cas des demandes d'aides alimentaires sur le site de la ville de San Francisco ; l'internaute doit passer par 50 écrans pour enregistrer sa demande.

Source : Internet Actu – Date : 13 janvier 2015 – Auteur : Hubert Guillaud

■ Lien de l'article : <http://www.internetactu.net/2015/01/13/construire-letat-innovant/>

## JURIDIQUE

### Les treize critères du G29 pour le droit au déréférencement

« *S'agit-il d'une personne publique ?* », « *Le plaignant est-il mineur ?* », « *Le contenu a-t-il volontairement été rendu public par le plaignant ?* » : il s'agit de certains des critères retenus par les autorités européennes de protection des données personnelles, réunies au sein du G29, pour apprécier les demandes de déréférencement. Ces dernières fleurissent depuis l'arrêt *Google Spain* de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 13 mai 2014.

Au nombre de treize, ces critères doivent être combinés les uns avec les autres, aucun n'étant déterminant à lui seul.

■ En savoir plus : [http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Vos\\_libertes/Droit\\_au\\_dereferencement-criteres.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Vos_libertes/Droit_au_dereferencement-criteres.pdf)

### Pas de droit à l'effacement sur le registre des baptêmes

La Cour de cassation, dans un arrêt du 19 novembre 2014, a refusé une demande d'effacement de la mention d'un baptême dans un registre paroissial. La personne fondait sa demande en invoquant la loi informatique et libertés. La Cour de cassation a au contraire approuvé le raisonnement de la cour d'appel de Caen pour qui « *malgré le reniement de la personne, le baptême constitue un fait dont la réalité historique ne peut être contestée.* »

Source : Legalis – Date : 19 novembre 2014

■ Lien de l'article : [http://www.legalis.net/spip.php?page=breves-article&id\\_article=4380](http://www.legalis.net/spip.php?page=breves-article&id_article=4380)

### Anticiper les risques juridiques de la contractualisation en ligne

« *Ce n'est pas moi qui ai signé* », « *Ce n'est pas sur ce contenu là que je me suis engagé* », « *je n'ai pas compris du tout que je signais* » : l'avocate spécialisée Isabelle Renard recense les risques qu'il faut anticiper pour faire face aux litiges de mauvaise foi lorsqu'un dispositif de contractualisation en ligne est déployé. Elle souligne notamment qu'il « *est essentiel que les processus mis en œuvre « resacralisent » l'acte de signer électroniquement (...)* »

Source : Solutions IT & Logiciels – Date : 2 décembre 2014 – Auteurs : Juliette Paoli & Isabelle Renard

■ Lien de l'article : [http://www.solutions-logiciels.com/actualites.php?titre\\_actu=Les-veritables-risques-attaches-a-la-contractualisation-numerique&actu=15168](http://www.solutions-logiciels.com/actualites.php?titre_actu=Les-veritables-risques-attaches-a-la-contractualisation-numerique&actu=15168)

## ARCHIVAGE ET DEMATERIALISATION

### La valeur perçue de la signature électronique

Une étude réalisée par le professeur Eileen Chou de l'université de Virginie révèle que la signature électronique inspire naturellement moins confiance que la signature manuscrite. Inconsciemment, elle est perçue comme ayant une moindre valeur.

La signature électronique bénéficie de la même valeur juridique que la signature manuscrite et elle est objectivement bien mieux sécurisée car plus difficile à falsifier. Il faudrait cependant prendre en considération cette dimension psychologique incontournable pour aboutir à un large déploiement de la signature électronique auprès du grand public.

Source : L'Atelier – Date : 8 décembre 2014 – Auteur : Guillaume Scifo

■ ■ ■ Lien de l'article : [http://www.atelier.net/trends/articles/signature-electronique-face-blocages-inconscients\\_432639](http://www.atelier.net/trends/articles/signature-electronique-face-blocages-inconscients_432639)

### **Vers une obligation d'accepter les factures électroniques**

Les pouvoirs publics souhaitent favoriser le développement de la dématérialisation en obligeant progressivement, d'ici 2020, les entreprises de toute taille à accepter les factures électroniques. Il resterait cependant possible après cette date de continuer à émettre des factures au format papier.

Cette orientation gouvernementale viendrait compléter l'obligation de facturer au format électronique qui est déjà prévue pour les entreprises qui fournissent des biens ou des services aux acteurs publics. Là encore la généralisation est planifiée pour 2020.

Pour justifier ce projet, le gouvernement précise que la dématérialisation des factures représente une économie de l'ordre de 50 à 75% par rapport à un traitement papier.

Source : Nextinpack – Date : 12 janvier 2012 – Auteur : Xavier Berne

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.nextinpack.com/news/91695-le-gouvernement-veut-obliger-entreprises-a-accepter-factures-electroniques.htm>

### **La destruction des contenus numériques devrait être la norme**

Les organisations devraient toutes avoir une politique volontariste en matière de destruction des contenus numériques. C'est l'une des leçons qui devrait être tirée de l'attaque informatique dont a été victime la société Sony selon Bruce Schneier, grande figure américaine de la sécurité et de la cryptologie. A l'exception des informations qui doivent être conservées pour répondre aux obligations réglementaires, pour tout le reste – et plus particulièrement pour les emails et les chats informels – la suppression devrait être la norme. A partir du moment où ils n'existeront plus, les contenus potentiellement préjudiciables pour l'organisation ne seront plus susceptibles d'être exposés à un large public.

Source : Arstechnica – Date : 12 janvier 2012 – Auteur : Bruce Schneier

■ ■ ■ Lien de l'article (en anglais) : <http://arstechnica.com/security/2015/01/the-importance-of-deleting-old-stuff-another-lesson-from-the-sony-attack/>

## **IDENTITÉ NUMÉRIQUE**

### **La biométrie à l'assaut des mots de passe**

Les dispositifs biométriques se généralisent sur les terminaux et les mots de passe demeurent un casse-tête permanent pour les utilisateurs. Partant de ce constat, des grandes entreprises du numérique (Google, Samsung, Microsoft ... mais pas Apple) ont élaboré le nouveau standard FIDO (*Fast Identification Online*). L'idée est de combiner la biométrie et la cryptographie asymétrique pour concilier facilité d'usage et haut niveau de sécurité.

« (...) il faut souligner que les données biométriques ne sortent jamais de l'appareil, les seuls échanges avec le service en ligne se font au travers de l'algorithme de chiffrement asymétrique. », précise 01net,

Source : 01net – Date : 10 décembre 2014 – Auteur : Gilbert Kallenborn

■ ■ ■ Lien de l'article : <http://www.01net.com/editorial/636577/les-geants-high-tech-veulent-tuer-le-mot-de-passe-grace-a-la-biometrie/>

### **Dématérialisation du permis de conduire en Iowa**

Aux Etats-Unis, l'Etat de l'Iowa annonce qu'il va expérimenter à partir de cette année 2015 la dématérialisation du permis de conduire sous la forme d'une application pour smartphone. Une

annonce d'autant plus importante que le permis de conduire est aussi utilisé aux Etats-Unis comme l'équivalent de notre carte d'identité.

Quelles seront les dispositifs de sécurité mis en œuvre en cas de perte du téléphone ou pour éviter que les forces de l'ordre n'en profitent pour fouiller l'intégralité d'un téléphone sans mandat ? Bien des questions restent en suspens. Comme inconvénient potentiel, le journaliste de Technewsworld évoque même le risque pour les automobilistes de se faire tirer dessus par les forces de l'ordre si celles-ci croient voir une arme à la place du smartphone.

Source : Technewsworld – Date : 12 décembre 2014 – Auteur : Richard Adhikari

■ Lien de l'article (en anglais) : <http://www.technewsworld.com/edpick/81478.html>

### **Ce que les mots de passe disent de nous**

De nombreuses anecdotes étonnantes et parfois émouvantes à propos du choix d'un mot de passe sont recensées dans cette longue enquête du New York Times. Bien souvent, la sécurité et la rationalité ne constituent pas la préoccupation première des utilisateurs.

Source : The New York Times – Date : 19 novembre 2014 – Auteur : Ian Urbina

■ Lien de l'article (en anglais) : [http://www.nytimes.com/2014/11/19/magazine/the-secret-life-of-passwords.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2014/11/19/magazine/the-secret-life-of-passwords.html?_r=0)

## **A DECOUVRIR**

### **Les limites de la mémoire humaine**

Par comparaison avec les caractéristiques de l'archivage électronique, il est intéressant de s'intéresser à celles de la mémoire humaine. Les professeurs américains de psychologie Christopher Chabris et Daniel Simons mettent en évidence que le contenu de nos souvenirs s'altère avec le temps. Nous avons une tendance naturelle à embellir nos souvenirs. Ils ne sont qu'une reconstruction et non un enregistrement fidèle de ce qui s'est réellement passé. C'est ainsi que l'on peut souvent être amené, en toute bonne foi, à prétendre qu'un évènement a eu lieu alors qu'il est possible de prouver objectivement que cela n'a pas été le cas.

Source : The New York Times – Date : 1er décembre 2014 – Auteurs : Christopher F. Chabris & Daniel J. Simons

■ Lien de l'article (en anglais) : [http://www.nytimes.com/2014/12/02/opinion/why-our-memory-fails-us.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2014/12/02/opinion/why-our-memory-fails-us.html?_r=0)

### **Le MOOC « Bien archiver, la réponse au désordre numérique »**

Le CR2PA (Club des responsables de politiques et projets d'archivage) et l'université Paris Ouest Nanterre La Défense annoncent la création de leur MOOC (*massive open online course*) intitulé : « *Bien archiver : la réponse au désordre numérique* ». Ce cours en ligne comporte de nombreux témoignages dont celui du rédacteur de cette newsletter.

■ En savoir plus : [https://www.france-universite-numerique-mooc.fr/courses/Paris10/10003/Trimestre\\_1\\_2015/about](https://www.france-universite-numerique-mooc.fr/courses/Paris10/10003/Trimestre_1_2015/about)

## **EVENEMENT**

### **Conférences Documentation 2015**

Quatre conférences plénières se dérouleront dans le cadre de Documentation 2015, les 18 et 19 mars 2015 à Paris. Elles auront respectivement pour thème la transformation numériques, la dématérialisation, la valeur juridique des documents scannés et la gouvernance de l'information.

- Le pré-programme des conférences plénières de Documentation 2015 : [http://www.documation-mis.fr/REF/REF\\_Documentation/pdf/DOCUMATION%202015\\_PRE%20PROGRAMME.pdf](http://www.documation-mis.fr/REF/REF_Documentation/pdf/DOCUMATION%202015_PRE%20PROGRAMME.pdf)

### **The European Data Governance Forum**

Toutes les interventions du *European Data Governance Forum* qui s'est déroulé à Paris au siège de l'Unesco le 8 décembre 2014 sont en ligne sur le site de la CNIL. Cette manifestation s'était achevée par la présentation de la déclaration commune adoptée par les autorités européennes de protection des données réunies au sein du Groupe de l'article 29 (le G29).

- Les vidéos des interventions : <http://www.cnil.fr/linstitution/international/g29/edgf14/edgf14-revoir-levenement/>
- La déclaration adoptée par le G29 : <http://www.cnil.fr/linstitution/international/g29/edgf14/>

-----

Pour nous contacter, nous faire parvenir vos critiques ou suggestions, envoyez un message à : <mailto:news@cecurity.com>

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source : « Cecurity.com »

Pour vous désinscrire, envoyez un message à <mailto:news@cecurity.com> en indiquant « DESABONNEMENT » dans l'objet du message.

-----

---

Newsletter Cecurity.com -

L'actualité de la privacy et de la dématérialisation

Email [news@cecurity.com](mailto:news@cecurity.com)

Web <http://www.cecurity.com> - Tel 01 56 43 37 36

---